

L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

"VINCIT CONCORDIA FRATRUM."

Vol. II No 8

Montréal, Septembre 1896

50 cts par an

La Session du Conseil-Général

La Session du Conseil Général a ouvert ses séances au Cabinet de Lecture Paroissial le 31 août dernier à 10 heures du matin.

Elle s'est continuée les 1er et 2 septembre, siégeant deux fois par jour et prolongeant même ses réunions assez tard dans la soirée.

Ces séances ont été extrêmement suivies. Un très grand nombre de délégués y ont pris part, car presque tous nos Cercles s'y étaient fait représenter. Disons de suite que nous avons remarqué avec une vive satisfaction quels heureux choix avaient été faits par les Cercles dans la personne de leurs mandataires : tous mutualistes dévoués, ardents provocateurs des idées de bienfaisance, animés du zèle de la charité, mais aussi hommes pratiques et d'expérience, qui, précisément par cette raison, ont apporté dans toutes les discussions ce raisonnement assagi qui tient en garde contre les innovation dangereuse, et qui favorise les idées de progrès.

Inutile de dire que tous les membres du Bureau Exécutif assistaient — Président Général en tête — à ces séances.

La première est occupée par la lecture du rapport de M. H. Laporte, notre Président Général.

Nous le publions ci-après, car c'est un des documents les plus importants de la session. Il constate les succès obtenus par l'Alliance Nationale, la marche constante de la Société vers un état de prospérité qui est une garantie pour l'avenir.

C'est la même constatation qui résulte des rapports présentés par le Secrétaire Général, M. Papineau et par le Trésorier Général, M. St Cyr. Ces deux rapports sont reproduits ci-après. Nous y voyons avec un vif plaisir que la Société, au point de vue financier, est dans l'état le plus satisfaisant. Il en est de même au point de vue du nombre des membres en règle.

A propos de ces rapports du Secrétaire-Général et surtout de celui du Trésorier-Général, il est à remarquer — constatation faite du reste par le comité de finances — que le travail des membres de ce comité a été extrêmement facilité par l'abondance des documents qui leur ont été fournis, toutes les pièces de comptabilité classées avec soin, ayant été soumises à leur examen, ainsi que les livres de la Société.

Le docteur Cypihot, médecin en chef de l'Alliance Nationale, donne connaissance de son rapport qui indique que l'état sanitaire est très bon, car nous n'atteignons pas la moyenne des décès des tables de mortalité : ceci vient de ce qu'on fait tous les efforts pour n'admettre que des sujets sains et bien constitués. Sur ce point, quelques réformes sont encore désirables et le docteur propose, dans ce but, la création d'un Bureau Médical.

Après la lecture de ces rapports et la vérification des pouvoirs des délégués, la discussion a eu lieu et les travaux de la session ont vraiment commencé. Nous ne reproduisons pas ici, en détail, tous les sujets qui ont été traités. Nous n'indiquerons que les principales modifications apportées aux statuts et adoptées par le Conseil Général.

1^o. D'abord la proposition suggérée par le docteur Cypihot a été admise et un Bureau Médical établi d'après les avis émis par le médecin en chef.

2^o. Certaines professions avaient été considérées comme n'étant point compatibles avec l'admission dans notre Société. Un nouvel examen, sur les justes réclamations des postulants, a provoqué une révision de la liste des professions prohibées.

Ces admissions ont lieu sous certaines conditions et avec un supplément de contributions qui est légitimé par les risques à courir. Mais on a pensé qu'il fallait tenir compte des avantages offerts par notre So-